



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 30 octobre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix des carburants pour le mois de novembre 2018

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

Les évolutions des cotations du mois d'octobre actent la poursuite de certaines tendances haussières:

- le cours moyen du pétrole brut Brent poursuit sa progression et dépasse le seuil des 80 \$ le baril, à 83,08 \$ contre 77,77 \$ en septembre, soit une hausse de 6,8 % sur un mois et de 16,5 % sur deux mois.
- le cours moyen du diesel est également en forte hausse de 6,3 %, la hausse est de 12,4 % sur les deux derniers mois ; le cours moyen de l'essence est en légère baisse. Ces cours suivent les évolutions de la demande en Europe.
- le cours moyen du Butane enregistre une baisse de 4,4 %, après la forte hausse du mois de septembre de 10,3 %.

La parité Euro/dollar se détériore, l'euro perdant 1 % à 1,1529 \$ pour 1 euro en octobre contre 1,1640 \$ en septembre, accentuant la hausse des prix établis en dollar.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix suivants, à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2018 à zéro heure** :

- **super sans plomb : 1,65 €/l, sans changement par rapport à octobre**
- **gazole route : 1,54 €/l, au lieu de 1,47 €/l, soit une hausse de 7 centimes par rapport à octobre.**

Le prix de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 23,28 euros au lieu de 23,61 euros, soit une baisse de 33 centimes par rapport au mois d'octobre 2018.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

Pour le préfet,  
le secrétaire général adjoint  
pour les affaires régionales

  
Yves-Marie RENAUD